NAMUR
CAPITALE

D.A.U | Département Aménagement Urbain

Wallonie

Informations notariales

WATILLON & HAMES - Notaires associés
Rue Yvonne Perin , 1
5100 Jambes

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infonotaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet :www.namur.be

Délivré à Namur, le 12 JUIN 2026

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 20-05-26
V/réf. : JC/2656983
Référence dossier : Notaires/42187/2026
Votre correspondant·e : V. Baudouin

Maître·s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 14 octobre 2025.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître·s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent·e traitant·e délégué·e

V. Baudouin

Pour la Bourgmestre ff,
Par délégation,
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

Informations notariales

1) Bien situé à BEEZ, Rue de Namur n°36, paraissant cadastré section A n°17L3 et appartenant à

- Statut urbanistique du bien : maison (selon cadastre) -

Date de construction : entre 1900 et 1918.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
09-01-23	Déclaration environnementale : cabine électrique de transformation et de distribution

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris dans le GCU Biens Mosans (A.M 10/11/2011), Séquence 3.

- Le bien est repris Ensemble urbanistique. (Patrimoine)

- Le bien est repris en zone Fluxys.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Radon - risque par zone 1km - Risque > 300Bq/m³10.1%-20%.

GCU Enseignes - Protection patrimoniale accrue